APRÈS ART. 11 N° 3

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

 $N \circ 3$

présenté par M. Sitzenstuhl

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.